

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01353 Numéro SIREN : 851 506 394 Nom ou dénomination : A.C.M

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/014078

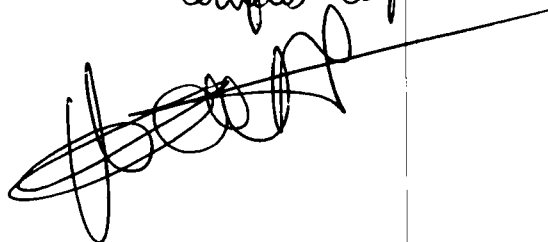
A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MARS 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

COMPTES ANNUELS

**CERTIFIES CONFORMES
LA GERANCE**

certifiés conformes


SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Activité principale de l'entreprise : AUTRES INTERMEDIAIRES DE COMMERCE EN PRODUITS DIV.

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à BANDOL
Le 16/03/2021

Aurore ESPOSITO
Collaboratrice

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

ALTER EGO ENTREPRISES
276 Chemin de Roumpinas
IMMEUBLE HORUS
83150 BANDOL
0494626794

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	53 390 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	54 386 Euros
- Résultat net comptable,	34 036 Euros

Fait à BANDOL
Le 04/03/2021

Aurore ESPOSITO
Collaboratrice

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	154		154		154	
	Autres créances	107		107	198	91	46.11
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	53 128		53 128	12 252	40 876	333.63
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	53 390		53 390	12 450	40 940	328.83
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	53 390		53 390	12 450	40 940	328.83

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500)		500		500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale		50			50	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		9 739			9 739	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		34 036		9 789	24 247	247.69
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		44 325		10 289	34 036	330.80
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses		1 015		433	582	134.52
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales		8 049		1 728	6 321	365.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV		9 064		2 161	6 903	319.45
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		53 390		12 450	40 940	328.83

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

9 064 2 161

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		31/12/2020	12	Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation		Total	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Production vendue de services	54 386			54 386	13 559		40 827	301.12
Chiffre d'affaires NET	54 386			54 386	13 559		40 827	301.12
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation				1 500			1 500	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges								
Autres produits								
Total des Produits d'exploitation (I)				55 886	13 559		42 327	312.18
Charges d'exploitation (2)								
Achats de marchandises								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)								
Autres achats et charges externes *				16 080	2 040		14 040	688.12
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et dépréciations								
Sur immobilisations : dotations aux amortissements								
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations								
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations								
Dotations aux provisions								
Autres charges					1		1	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)				16 080	2 041		14 038	687.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)				39 806	11 517		28 289	245.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	39 806	11 517	28 289	245.63
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 770	1 728	4 042	233.91
Total des produits (I+III+V+VII)	55 886	13 559	42 327	312.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 850	3 769	18 080	479.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 036	9 789	24 247	247.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MARS 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un,
Et le vingt-neuf mars,
A quatorze heures,

Les associés de la SAS A.CM, société par actions simplifiée au capital de 500 Euros, divisé en 500 actions de 1 Euro, entièrement libéré, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à CUERS (83 390), 1156 Route de Solliès Pont.

Sont présents ou représenté :

Monsieur Sébastien HUSSARD, possédant250 actions
Madame Morgane ROUCHON MAZERAT, possédant250 actions

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que telle, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sébastien HUSSARD**, en sa qualité de Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la rémunération de la présidence,

JAN CH

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire des comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 34 036 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

g/rn 80

Origine :

Résultat de l'exercice :

34 036 Euros

Report à Nouveau :

9 739 Euros

Total :

43 775 Euros

Affectation :

Report à Nouveau :

43 775 Euros

Total :

43 775 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier l'absence de rémunération allouée aux Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale rappelle que la gérance a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

En outre, l'assemblée générale décide que pour l'exercice en cours la rémunération brute hors charge déductible allouée au gérant pour l'exercice en cours demeure inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7/21 8/11

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

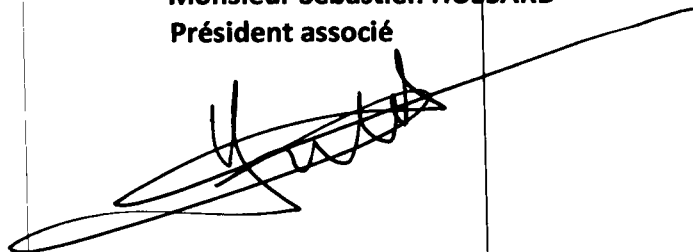
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

Madame Morgane ROUCHON MAZERAT
Associée



Monsieur Sébastien HUSSARD
Président associé



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MARS 2021

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 34 036 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :

34 036 Euros

Report à Nouveau :

9 739 Euros

Total :

43 775 Euros

Affectation :

Report à Nouveau :

43 775 Euros

Total :

43 775 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Certifiée conforme à l'original

Monsieur Sébastien HUSSARD
Président



7/25 84

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2021

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Madame, Monsieur les associés,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations ou conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes ci-après dénommées :

Au titre des conventions nouvelles :

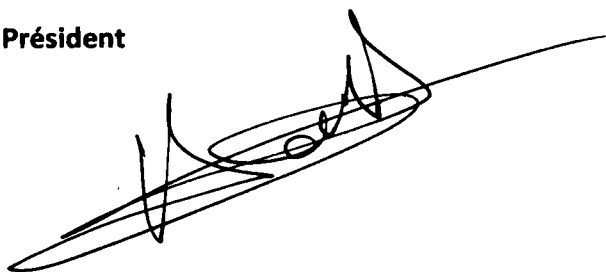
Néant.

Au titre des conventions poursuivies :

Première convention :

Compte n°45510000
Personne intéressée : M. Sébastien HUSSARD
Objet : Compte courant non rémunéré
Modalité essentielle : Solde de 1 015 Euros.

Le Président

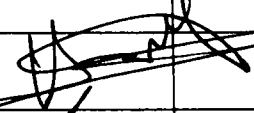


2/27 8A

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

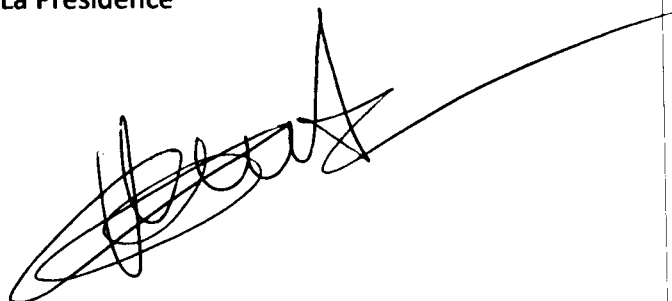
ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2021

FEUILLE DE PRESENCE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX	EMARGEMENT
M. Sébastien HUSSARD	250	250	
Mme Morgane ROUCHON MAZERAT	250	250	
TOTAL : 2 ASSOCIES	500	500	

La présidence certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la totalité des actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées la totalité des voix.

La Présidence



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2021

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Sébastien HUSSARD, président de la société A.C.M, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Situation et activité au cours de l'exercice

Il s'agit du deuxième exercice de la société.

L'activité de la société a augmenté au cours de l'exercice clos, en effet le chiffre d'affaires s'élève à 54 386 euros contre 13 559 euros au cours de l'exercice clos.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Tous les efforts sont réalisés pour accroître notre chiffre d'affaires et améliorer notre rentabilité.

Événements importants survenus au cours de l'exercice

Crise Sanitaire Covid-19.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement à signaler.

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SPR

SH

Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 54 386 euros contre 13 559 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 301.12%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 16 080 euros contre 2 041 Euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 687.66%.

La société ne compte aucun salarié au cours de l'exercice clos.

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 53 390 euros contre 12 450 Euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 328.83%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 39 806 euros contre 11 517 Euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 245.63%.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 5 770 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 34 036 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 34 036 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :

34 036 Euros

Report à Nouveau :

9 739 Euros

Total :

43 775 Euros

Affectation :

Report à Nouveau :

43 775 Euros

Total :

43 775 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Filiales et Participation

La Société ne détient aucune participation.

7/21 94

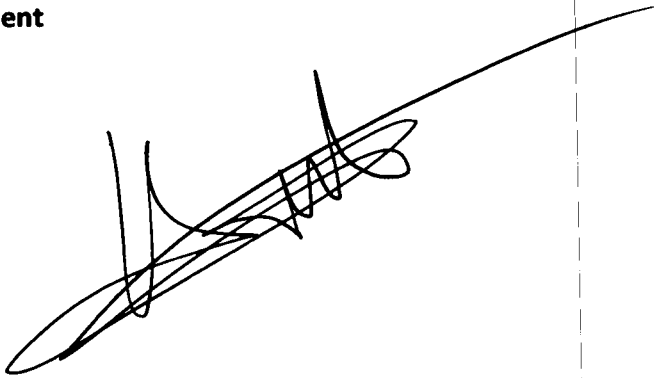
Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé sont reportées sur le registre des décisions.

Rémunération de la présidence

Il y aura lieu de ratifier la rémunération de la Présidence pour l'exercice écoulé et d'en fixer le montant pour l'année 2021.

Monsieur Sébastien HUSSARD
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Sébastien HUSSARD, the President mentioned in the text. The signature is composed of several overlapping loops and strokes, extending from the left towards the right side of the page.